

Le *Daily Colonist* de Victoria a dit ce qui suit à ce sujet:

Le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur la résolution concernant le drapeau, mais en dépit des doutes soulevés par les honorables députés de des groupes au sujet du nouveau modèle et de la préférence manifestée par un grand nombre à l'endroit d'un plébiscite national, tout porte à croire que la mesure du gouvernement sera adoptée...

A moins qu'à la dernière minute, les députés n'écourent leur conscience et leur préférence personnelle en se prononçant sur le nouveau drapeau, on ne saura jamais si leur décision se fonde sur des convictions ou sur l'opportunisme politique. Et cela va accentuer la dissension qui existe parmi le public au sujet d'un drapeau national.

Puis, le *Chronicle* de Québec a déclaré ceci:

Mettre en avant les choses essentielles est une bonne règle, même pour les premiers ministres. Il est peu vraisemblable que la question du drapeau dont le Parlement est saisi en ce moment soit réglée en quelques jours. Elle suscitera forcément beaucoup d'amertume dans le pays, même si les intentions du gouvernement sont irréprochables.

Le pays a le droit de savoir notamment pourquoi M. Pearson était obligé d'agir si vite. Essaie-t-il de faire avec le drapeau ce que Judy LaMarsh n'a pu faire avec son régime de pension? Ou considère-t-il un drapeau national comme une chose si peu importante qu'il ne valait pas la peine de consulter qui que ce soit au sujet du modèle?

Monsieur l'Orateur, voilà quelques-unes des questions que certains journaux du pays posent au premier ministre au sujet d'un référendum national.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader suppléant de la Chambre de nous indiquer les travaux pour demain, jeudi et vendredi, s'il le sait.

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons ce débat. Jeudi, nous étudierons l'amendement constitutionnel. Si nous terminons cette étude jeudi, nous reprendrons alors le débat en cours.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

(Sujet de questions débattues sur la motion portant ajournement.)

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

DÉFENSE NATIONALE, HALIFAX—CONGÉDIEMENT D'UN CUISINIER

M. Gerald A. Regan (Halifax): Monsieur l'Orateur, le 10 juin, j'ai posé au ministre associé de la Défense nationale la question suivante:

[M. Coates.]

Le ministre a-t-il entendu parler du cuisinier civil, Lorne Edward Pace, qui compte douze ans d'états de service dans la marine canadienne et deux ans, en qualité de cuisinier civil, dans l'ARC, à Halifax, et qui a été congédié pour avoir subtilisé un gâteau de 50c.? Le ministre aurait-il l'obligeance de faire enquête à ce sujet...

A ce moment-là, M. l'Orateur a décidé que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*, et j'ai indiqué, suivant la procédure appropriée, que j'aimerais la discuter après dix heures.

Bien que la question ait été déterminée comme devant figurer au *Feuilleton*, le ministre associé de la Défense a rapidement fait une enquête à ce sujet, et, à la suite de ses recherches, j'ai reçu de lui la lettre qui suit, portant la date du 11 juin:

Cher M. Regan,

Je désire vous informer que j'ai fait mener une enquête au sujet du congédiement de M. Lorne Edward Pace, cuisinier au mess combiné de l'ARC, à la station de Gorsebrook, à Halifax.

Je suis certain que la mesure prise a été indûment sévère et j'ai donné instruction que M. Pace soit immédiatement rétabli dans ses fonctions.

Entre le moment de son congédiement et la date de son rétablissement dans ses fonctions, il sera considéré comme ayant été suspendu de ses fonctions sans rémunération.

Votre tout dévoué,

Lucien Cardin.

Je voudrais remercier, pendant ces quelques minutes, le ministre associé de la Défense de sa prompt intervention dans cette affaire. Trop souvent par le passé, les ministres de la Couronne ont eu tendance à défendre leurs subordonnés qui avaient agi d'une façon outrancière. Je crois que c'est tout à l'honneur de notre ministre associé de la Défense d'avoir agi si promptement en vue de corriger cette injustice.

Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que cette affaire a bien fini. Il s'agissait d'un employé remercié par ses supérieurs pour avoir emporté chez lui un gâteau qui avait été fait depuis plus d'un jour. Les premiers renseignements indiquaient que ce gâteau finirait dans la poubelle, mais, si je comprends bien, on l'aurait plutôt utilisé comme pudding. Quelqu'un a dit tantôt que la qualité se révèle à l'usage. Bien que cette affaire a bien fini, on peut se demander combien il y a de cas semblables à celui de Lorne Edward Paces qui ne sont pas portés à l'attention du Parlement ou des ministres de la Couronne.

Dans ce cas, la station radiophonique CHNS d'Halifax et M. Edmund Morris, ancien député à Ottawa, ont attiré l'attention du public sur cette affaire. Après cela, je me suis adressé au ministre pendant la période des questions et je crois que l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) s'est lui aussi adressé au ministre à ce propos. On doit certainement reconnaître qu'il a contribué à attirer l'attention des autorités sur cette affaire. Cependant, le cas montre bien, je